



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2020, le projet de règlement no. 505-20 concernant la garde des animaux a été adopté.

Le règlement 505-20 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce onzième jour de mai deux mille vingt.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 505-20)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 16 h 00 et 17 h 00 heures, le onzième jour de mai deux mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce donzième jour de mai deux mille vingt

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert